

## **COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 16 NOVEMBRE 2017**

L'an deux mille dix-sept, le seize novembre, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M. Jean-Claude DUMENIL, Maire.

Etaient présents : Mme JURADO-GONZALEZ – DARRIET - GOUDENECHÉ  
MM GARRIGUES – NORMANT - BOURREL – BALADE – MANGIEU

Absents excusés : M. LAFOSSE ayant donné procuration à Mme GOUDENECHÉ  
M. CHALOUPIN ayant donné procuration à M. BOURREL

Guillaume NORMANT est élu secrétaire de séance.

### **PROCES-VERBAUX DU 14 SEPTEMBRE 2017 ET DU 19 OCTOBRE 2017**

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal s'il y a lieu de prononcer des remarques sur les comptes rendus des deux dernières assemblées. Aucune remarque n'ayant été formulée, les procès-verbaux sont adoptés à l'unanimité.

### **ECLAIRAGE PUBLIC LIEU DIT DOURNEAU**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la demande du Maire de la Commune de Saint Loubert, Monsieur DIENER, concernant l'éclairage du carrefour situé Route de Sablet côté Saint Loubert. Il s'agit de réaliser des travaux d'éclairage public, sur la Commune de Saint Loubert, afin de sécuriser l'abribus de Sablet. Cette demande, de partager les frais de ces travaux, a été formulée par le fait que des enfants de Bieujac utilisent cet abribus.

Lors du dernier Conseil Municipal et devant le scepticisme des élus, il avait été convenu d'attendre l'établissement de devis par le biais du S.D.E.E.G. avant d'émettre un avis définitif.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal un devis du S.D.E.E.G. pour un montant de 8 308,01 € HT concernant les travaux de terrassement et d'adduction électrique auxquels il convient de rajouter la fourniture du candélabre, à savoir environ 1 500 € HT.

Le Conseil Municipal, ayant délibéré, émet à l'unanimité un avis défavorable et aspire à revoir sa décision en cas d'une aide hypothétique du Conseil Départemental pour faire avancer le dossier (éclairage du carrefour).

Par ailleurs, Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le S.D.I.S. (Service Départemental d'Incendie et de Secours) qui jusque là assurait le contrôle des bornes Incendie a décidé de ne plus accomplir cette mission. Ce service doit donc être désormais conventionné avec une entreprise. Le S.D.E.E.G. vient de prendre cette compétence et doit faire des propositions tarifaires.

Messieurs André BOURREL et Guillaume NORMANT signalent que c'est au Syndicat des Eaux de Castets en Dorthe de gérer le dossier.

### **ATELIER COMMUNAL**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'à la suite de la vente de l'atelier communal à la SCI Mauco, il s'agit désormais de régler la question du loyer à payer à la SCI le temps de trouver une solution pour le nouvel atelier communal. Monsieur le Maire a fait une proposition de loyer à 200€ par mois, La SCI Mauco a refusé cette offre et demande 350€ par mois.

Monsieur le Maire demande au Conseil de se prononcer sur les différentes propositions présentées pour le stockage du matériel du service technique pour le matériel communal. Le conseil municipal retient, à la majorité moins l'abstention de Monsieur NORMANT, la proposition du bâtiment communal situé au lieu dit « Maison Neuve ».

### **TERRAIN HAMEAU DES SOURCES**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal l'idée de division parcellaire du dernier terrain du Hameau des Sources au vu de la trop grande surface prévue à vendre.

Au vu de la proposition du cabinet ESCANDE et du coût de l'aménagement à la charge de la Commune, l'idée de division parcellaire est rejetée à l'unanimité.

Après débat sur le devenir de ce terrain, la possibilité de le conserver et de réaliser une construction à vocation locative est évoquée pour enfin clore le budget de ce lotissement.

### **RAPPORT DES COMMISSIONS ET COMPTE-RENDU DES REUNIONS**

Monsieur Jean Philippe MANGIEU fait par au Conseil de la tenue de la Commission Action Sociale du 7 novembre dernier. Un premier point a été évoqué sur le transport à la demande et à son extension sur tout le territoire. Le résultat semble mitigé car il n'y a que 20 nouveaux bénéficiaires, ce qui porte le total à 82. Des difficultés ont été signalées par rapport à la plateforme de réservation (centralisée sur Bassens) avec une méconnaissance géographique du secteur et une attente importante à l'accueil téléphonique. La Conseillère Régionale a été alertée sur le sujet. Concernant le portage des repas, il n'y a que 21 nouveaux inscrits alors que les projections en prévoyaient davantage. Cela porte le total des bénéficiaires à 140 (au lieu de 190 prévus). Une incompréhension des bénéficiaires sur le mode de livraison s'est fait jour. Des difficultés pour les livreurs ont également été soulignées. Globalement, il y a une satisfaction des bénéficiaires sur la qualité et un projet d'enquête de satisfaction est en cours.

Un transfert de services au CIAS est envisagé mais des difficultés demeurent eu égard à la compétence déléguée par la Région. Des réflexions sont également engagées sur l'harmonisation du Service d'Aide et d'Accompagnement à Domicile (SAAD).

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la dernière réunion du SIRP où il a surtout été question du passage à la semaine de 4 jours ou 4 jours et demi. Le Conseil d'Ecole et les enseignants sont plutôt favorables à la semaine de 4 jours et demi. Une consultation a été lancée auprès des parents. Le Conseil du SIRP n'a pour l'heure pris aucune décision sur le sujet.

Monsieur Jean-Pierre BALADE annonce au Conseil Municipal qu'il a reçu deux devis pour le nettoyage de la parcelle des peupliers au lieu-dit Magnon. La société POUYDEMENGE propose 825 € TTC et la société MONIER, 504 € TTC. Décision est prise de solliciter la société MONIER.

Monsieur le Maire précise au Conseil Municipal qu'il a réussi à négocier au niveau du prix de l'armoire du défibrillateur et qu'il a réussi à faire annuler les frais de transport. Le montant final sera de 528 € TTC.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de l'achat d'une sono suite au vol de l'ancienne à la salle polyvalente. Le montant est de 600 € HT avec deux enceintes supplémentaires.

## **QUESTIONS DIVERSES**

Monsieur le Maire fait état de la future modification de fréquence de la TNT (qui nécessitera un nouveau réglage) en janvier 2018. Les informations seront détaillées dans le prochain bulletin municipal.

Monsieur le Maire annonce au Conseil Municipal qu'il a déposé une plainte à la Gendarmerie à l'encontre de l'ancienne locataire du logement du Hameau de la clé des Champs suite à un faux en écriture (imitation de signature et de la Marianne) sur une quittance de loyer,

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de retenir les dates suivantes : le 14 décembre 2017 pour la prochaine session du Conseil, le 13 janvier 2018 pour les vœux et le 11 mars pour le repas des séniors.

**LA SEANCE EST LEVEE A 22 H 30**